



Retractingation de mon garant

Par nathi37

Bonjour,

Nous avons signé notre bail mon conjoint et moi mi-avril de cette année, le père de mon conjoint c'est porter garant. Celui ci, vient de prendre une location d'une maison et a peur qu'au cas ou nous ne payons pas nos loyers cela fasse trop pour lui et veut maintenant se retracter. J'ai lu sur plusieurs forums que cela lui est normalement impossible mais y'a t'il un texte de loi sur lequel nous pourrions nous appuyer? et de plus j'aurai voulu savoir mes propriétaire nous ont fait signé un bail d'un an? on t'il le droit n'est ce pas normalement 3 ou 6 ans?

merci de votre aide

cordialement

nathalie